

Pour un parcours sans faute, des allées et parkings de qualité

Toute plante est susceptible de devenir une "mauvaise herbe" si elle pousse là où on ne voudrait pas qu'elle soit. Il existe donc un nombre important d'adventices susceptibles de pousser sur le parcours de golf, dans les espaces verts ou sur le parking des joueurs. L'application de produits phytosanitaires doit toujours se faire avec beaucoup de précautions pour éviter une destruction des végétaux d'ornement que l'on veut protéger !



Le choix du produit devra toujours se faire parmi les spécialités homologuées pour l'usage envisagé.

L'entretien du green, des points d'eau, des chemins mais aussi du parking et des espaces verts à l'entrée du golf, passe par la destruction des mauvaises herbes. Le choix des matières actives est une chose. Il est important d'utiliser une matière active homologuée pour la cible visée et l'endroit d'application. Pour vous aider dans vos choix, le guide phytosanitaire "Espaces Verts, Production Horticole et Pépinière" peut s'avérer très utile.

Les adventices peuvent être classées...

...en fonction de leur morphologie.

On distingue les monocotylédones (dont les graminées) qui sont à feuilles longues, étroites et à nervures parallèles, alors que les dicotylédones ont des feuilles larges, avec des nervures alternes. Ils peuvent être classés selon leur cycle biologique: les annuelles réalisent leur cycle complet de graine à graine en un an, les bisannuelles en 2 ans, et les vivaces sont capables de se multiplier sans graines.

Le mode d'action des herbicides peut être expliqué de différentes manières.

Par la pénétration du produit dans la plante, on distingue 4 types d'herbicides:

- les herbicides anti-germinatifs qui empêchent la germination de la graine ou le développement des jeunes plantules,
 - les herbicides racinaires qui pénètrent dans la plante par les racines.
- Ces deux types sont dits de pré-levée car ils sont appliqués sur sol nu. Ils ont une certaine persistance d'action.
- les herbicides de contact qui ne pénètrent pas dans la plante mais brûlent le point d'impact sur les feuilles,
 - les herbicides foliaires qui pénètrent dans la plante par les feuilles (systémique). Ces deux types sont dits de post-levée.

En aucun cas, le mode de pénétration ne définit précisément l'endroit où la matière active agira dans la plante. Pour un racinaire, ce pourra être dans les feuilles et inversement.

Dans tous les cas, une

répartition régulière du produit est nécessaire.

Par type de plantes détruites, on distingue deux grandes familles d'herbicides:

- les herbicides sélectifs détruisent une seule catégorie de mauvaises herbes. Les anti-

Se protéger avant, pendant et après le traitement

- Quels types de gants choisir ?

Les mains sont les organes les plus exposés aux produits lors de la préparation de la bouillie et de l'application. Il est donc nécessaire de porter des gants appropriés. Pour les formulations solides, on peut choisir des gants en coton ou caoutchouc naturel. Pour des formulations liquides où le danger provient également des solvants, on peut utiliser des gants en nitrile ou en polychloroprène. Ces gants peuvent être doublés d'un support textile afin d'absorber la sueur.

- Protéger ses yeux et ses poumons

La protection des yeux et des poumons est impérative si l'étiquette présente l'une des phrases de risque suivantes : provoque des brûlures (R34), provoque de graves brûlures (R35), risque de lésions oculaires graves (R41), irritant pour les yeux (R36). Le port de l'appareil de protection doit se faire dès l'ouverture des récipients car il peut y avoir projection de poussières ou d'éclaboussures. Il doit être conservé pendant la préparation de la bouillie qui est une phase d'autant plus dangereuse que les produits sont alors très concentrés. Il existe trois types d'appareils de protection : les lunettes masques qui ne protègent que les yeux, l'écran facial qui protège yeux et visage, le masque complet avec cartouche qui protège yeux, visage et poumons s'il est correctement utilisé.

- La combinaison, un élément indispensable

Il est important que l'ensemble du corps soit protégé. Et ce, même s'il fait chaud ! Le port d'une combinaison est obligatoire dans le cas de produits particulièrement toxiques et pouvant traverser la peau. Sinon, un bleu de travail propre peut convenir. Si vous utilisez un appareil à dos, le port de vêtements imperméables est impératif, en cas de ruissellement dans le dos.

dicotylédones agissent sur les herbacées à feuilles larges telles pissenlit, amarantes... Les anti-graminées détruisent les plantes herbacées telles que le chiendent, la folle avoine, le pâturin...

- les herbicides totaux (homologation Désherbage Total ou DT et/ou Désherbage des allées de Parcs, Jardins publics et Trottoirs ou PJT) détruisent toutes les plantes herbacées et parfois ligneuses.

On parle de sélectifs arbres et arbustes d'ornement pour les produits détruisant toutes les herbacées mais sans action sur les ligneuses.

Quelques recommandations

Dans le cas de traitements en post-levée de mauvaise herbe par un foliaire de contact ou un foliaire systémique, l'application doit être réalisée en traitement sur les mauvaises herbes présentes: soit en plein ou en localisé sur sol perméable, soit uniquement en localisé sur sol imperméable. Dans le cas de traitements à persistance d'action, racinaire (systémique) ou anti-germinatif, les herbicides ne doivent être appliqués que sur des sols perméables. Bref, si vous appliquez des désherbants sur des espaces

Les étapes pour des traitements phytosanitaires sans risque

- **Identifier et diagnostiquer :** toute intervention de traitement exige une bonne connaissance du terrain, du milieu et de ses composantes. Concernant l'identification des infestations, en cas de doute, n'hésitez pas à vous adresser aux services régionaux de la protection des végétaux, aux prescripteurs et fournisseurs de produits.
- **Repérer les zones sensibles :** le personnel doit être en mesure d'identifier les sites sensibles (bouches d'égout, avaloirs, fossés, points d'eau...). Le responsable de la démarche phytosanitaire est tenu de fournir l'information relative à ces prescriptions spécifiques. C'est le cas notamment de la présence de périmètres de protection des zones de captage d'eau potable qui constituent un élément de réglementation ou d'interdiction d'application des produits phytosanitaires. Dans ce cas, la suppression de la végétation indésirable se fera par coupe mécanique.
- **Choisir des produits phytosanitaires homologués**
Attention, n'utilisez chaque produit que pour les emplois figurant sur l'étiquette.
- **Transporter et stocker les produits :** il est important d'arrimer et caler correctement les colis. Veiller au risque d'incompatibilité entre les produits. Prévoir un extincteur à poudre de 2 kg minimum, une cale, 2 feux orange et se munir d'une trousse de secours. Le stockage quant à lui, doit être sûr et ordonné ce qui évite tout risque d'intoxication accidentelle. Pour cela, il faut les placer dans un local réservé à cet usage, fermé à clé, aéré, sec et frais, hors gel.
- **Étalonner son matériel :** c'est une opération qui permet d'éviter de nombreuses erreurs de sous-dosage ou de surdosage.
- **Surveillez la météo :** la pluie, une chaleur forte et le vent sont des risques pour l'environnement.
- **Gérer les eaux de rinçage et les fonds de cuve :** les eaux de rinçage internes doivent être systématiquement versées dans la cuve du pulvérisateur en vue de la prochaine application. Les eaux de rinçage des équipements, matériel d'application et emballages de produits phytosanitaires doivent être collectées par l'applicateur puis épandues sur une surface traitée perméable ou sur une surface à traiter prochainement.

Ne pas confondre l'homologation DT et PJT!

Les conditions d'utilisation sont les suivantes :

Zone non cultivée		
Homologation		
PJT		DT
Allées de Parcs, Jardins publics, Trottoirs (pistes cyclables, terrains de sports, cimetières, accotements routiers)		Désherbage Total (Aires industrielles, voies ferrées, bases aériennes)
Proximité possible d'arbres et arbustes		Pas d'arbre, d'arbuste, de point d'eau à proximité
Sol minéral imperméable	Sol minéral perméable	Terrain plat

Source: Guide technique "Traitements Phytosanitaires en milieu routier", SETRA).

à risques (sols très filtrants ou excessivement imperméables, rendant les risques de pollution par lessivage ou d'entraînements superficiels très importants, lieu à proximité d'un point d'eau, terrains à forte pente), vous devez appliquer des désherbants foliaires (contact ou systémiques). Si vous

appliquez un produit sur un espace peu sensible (terrain plat, perméable, absence de point d'eau, d'avaloir...), vous pouvez utiliser une association désherbant foliaire et racinaire et/ou anti-germinatif. 🌱



Les produits phytosanitaires doivent être manipulés avec précautions. Bien se protéger, c'est limiter les risques.